Convocation du 14 juin 2024

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le 20 juin 2024

Le Maire,

Pierre DECOURSIER

SÉANCE DU 20 JUIN 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Agnant-de-Versillat, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Pierre DECOURSIER, Maire.

La séance a été publique.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : quatorze.

**Etaient présents** : Mmes Myriam BROGNARA, Sabine BELAEN, Sandra BARRAUD, Marie-Paule GULYAS, Sylvie VERGNAUD, Cécile LASSEGUES, MM. Pierre COURET, Gilles PENOT, Pierre DECOURSIER, Xavier DEVAUD, Loïc LARDY, Fabien ROY.

**Excusés** : M. Dominique JOUANNY, Mme Mylène MONNAIS.

Monsieur Xavier DEVAUD a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Monsieur Pierre COURET fait remarquer qu’il y a une erreur dans le paragraphe sur le schéma directeur d’eau potable, la fuite est sur le réservoir de Bridiers et non sur la station de neutralisation.

Monsieur Xavier DEVAUD fait remarquer qu’il n’est pas indiqué la mise en place du lavabo à l’école. Monsieur le maire lui répond qu’il s’en « lave les mains » (rires) et que tous les travaux ne sont pas détaillés.

Madame Myriam BROGNARA répond que la liste détaillée a été faite et qu’elle est affichée à la mairie.

***Arrivée de Cécile LASSEGUES (19h10)***

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l’unanimité.

**OBJET : AUTORISATION SIGNATURE MARCHE PUBLIC**

*Pour :12 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée la délibération 24053107 du 31 mai 2024 concernant les honoraires du réaménagement partiel et l’agrandissement de la Maison du Temps Libre.

Il explique que le marché public est déposé sur la plateforme wwww.centreofficielles.com depuis le 14 juin 2024, il présente les différents lots,

* Lot N°1 : Démolition- Maçonnerie
* Lot N°2 : Charpente bois-Couverture Ardoises-Zinguerie
* Lot N°3 : Menuiseries extérieures et intérieures
* Lot N°4 : Parois isothermes
* Lot N°5 : Doublages-Cloisons-Plafonds-Isolation
* Lot N°6 : Carrelage-Faïence
* Lot N°7 : Peinture
* Lot N°8 : Plomberie-Sanitaire-Chauffage-Ventilation
* Lot N°9 : Electricité

Les secrétaires de mairie ont mis en ligne le marché public sur le site « centreofficielles.com » les documents fournis par le maître d’œuvre M. ROUDIER, par l’économiste (M. GRAPY) et par l’entreprise B-Energetik. Le dossier a été déposé le vendredi 14 juin 2024.

***Arrivée de Loïc LARDY à 19h11.***

Monsieur le maire a contacté les entreprises pour porter à leur connaissance le projet car le délai est très court, seulement 10 jours. Il a partagé cette tâche avec le maître d’œuvre.

Le marché se présente en 9 lots, il y aura un marché spécifique pour la cuisine. L’entreprise Proxifroid a postulé, Tout Pour le Froid devrait postuler également.

Monsieur le maire énumère les différents lots et informe qu’il y a eu une sous-estimation des montants pour les lots 8 et 9, l’économiste a commis une erreur. Il précise qu’il espère que les autres lots seront moins élevés.

Il rajoute que les subventions DETR et BOOST Comm’Une sont accordées, tandis que la DSIL est refusée.

Pour les prochains jours le planning est détaillé comme suit :

24-06-2024 à 12h00 : fin des dépôts de dossier sur le site

24-06-2024 14h00 : ouverture des plis, constat des entreprises et du montant des propositions.

25-06-2024 : Analyse et vérification des offres par le maître d’œuvre et l’économiste

26-06-2024 : Le Maître d’œuvre et l’économiste viennent en mairie pour présenter les offres, le conseil municipal est invité venir.

Les points sont attribués à 60% pour le prix et 40% pour la qualité de l’entreprise.

Les personnes présentes décideront ce jour qu’elles ont les entreprises retenues.

27 et 28-06-2024 : il y aura peut-être des lots à négocier

28-06-2024 : Réponse aux entreprises non retenues et envoi aux services de la préfecture.

Monsieur le Maire informe que si des lots ne sont pas pourvus, il faudra faire de nouveau un appel d’offres.

30-06-2024 Le projet doit être lancé afin d’obtenir le maximum de subvention.

Monsieur le maire donne des exemples d’entreprises contactées, Entreprise Martinet, Francis Mathieu, les entreprises qui sont en charge du chantier de la maison médicale de la Souterraine, Les entreprises Parbaud et Paroton, l’entreprise Aussourd a téléchargé le dossier également.

***Arrivée de Gilles PENOT à 19h24.***

Le début des travaux est prévu pour le 15 septembre avec une durée de chantier de 6 mois maximum.

La salle sera indisponible jusqu’au 31 mars 2025 selon les prévisions actuelles.

Il demande au conseil Municipal l’autorisation de signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues après l’analyse et le traitement des offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

**OBJET : ORGANISATION ELECTIONS LEGISLATIVES**

Monsieur le Maire rappelle que la Creuse compte 7 candidats aux élections législatives, certains sont assez connus de tous, d’autres moins.

Il présente le tableau de présence au bureau de vote pour le premier tour qui a lieu le dimanche 30 juin 2024 de 8h à 18h.

**OBJET : RENTREE 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil qu’un agent demande une mise en disponibilité pour convenance personnelle, pour une durée de 1 an, à compter du 1er septembre 2024.

Il demande une réflexion pour connaître l’avis de l’assemblée sur son éventuel remplacement.

Cet agent, a notamment 15 heures de travail à l’agence postale communale, ce qui amène à un autre point du jour, la possibilité d’un renouvellement de la convention de l’Agence Postale.

Monsieur le Maire indique la fin de convention avec la Poste pour le 29 juin 2024, c’est le point suivant à l’ordre du jour.

Cet agent a aussi du temps de gestion de la bibliothèque et des tâches administratives pour la mairie. Il rappelle que le travail des secrétaires est de plus en plus important.

Plusieurs conseillères s’inquiètent de la surcharge de travail qui va revenir aux 2 secrétaires restantes et de la fermeture de la bibliothèque.

Un conseiller fait remarquer qu’une bibliothèque dans une école doit être supervisée par les instituteurs, ce qui n’est pas le cas. Monsieur le Maire dit que cela relève des instituteurs et non de l’agent.

Un conseiller fait remarquer que la Poste pourrait mettre un de leur personnel dans l’agence postale, monsieur le Maire rappelle que c’est une agence postale communale et que la mairie est tenue de recruter un agent.

Il rappelle qu’un autre agent est en dispo et qu’il doit faire sa demande de renouvellement ou de reprise au 01/01/2025 (3 mois avant), il précise qu’il doit le rencontrer et que ce poste pourrait lui être proposé.

Plusieurs conseillers font remarquer que la conversation tourne en rond : Contractuels, emplois aidés, intérim, fonctionnaire, nombre d’heures, tâches, formations agence postale, formations mairie ????

Monsieur le Maire indique que la Poste formera l’agent pour l’agence postale.

Le conseil municipal, après une longue discussion et maintes réflexions, s’oriente vers un CDD de 20h00 hebdomadaire pour l’agence Postale et diverses tâches administratives de mairie.

Monsieur le Maire précise que les secrétaires s’adapteront.

Cette offre sera préparée au plus vite pour être publiée dès le 1er juillet 2024 pour une prise de poste au 1er septembre 2024.

Information non officielle, Monsieur le maire a appris qu’un agent technique avait postulé dans une autre collectivité. Il indique qu’il n’a jamais empêché un agent de partir, mais qu’il se réserve le droit de revoir le délai pour le bon fonctionnement du service.

**OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION AGENCE POSTALE**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire donne lecture d’un courriel de l’Enseigne LA POSTE du Limousin dans lequel il est proposé de renouveler la convention entre l’Enseigne LA POSTE et la commune, relative à l’organisation de l’Agence Postale de la commune de Saint Agnant de Versillat,

Il rajoute que la convention actuelle de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 29/06/2024.

Il explique que dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l’Association des Maires de France et l’Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

* La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon le souhait de la collectivité,
* L’accessibilité horaire minimum de l’agence postale communale est fixée à 12h00,
* L’offre de service peut être élargie pour répondre aux besoins des citoyens, cette activité déclencherait une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé,
* La mise en place d’un outil de formation à distance plus accessible,
* Une rémunération qui valoriserait l’activité,

Monsieur le Maire explique que nous restons éligibles à notre indemnité forfaitaire actuelle mais qu’avec cette nouvelle convention, nous pourrions dépasser cette rémunération si notre activité dépassait le montant forfaitaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement de la convention avec La Poste pour une durée de 9 ans, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document afférent à cette affaire.

Les horaires de l’agence postale sont fixés comme suit :

Lundi de 14h00 à 16h30

Mardi de 14h00 à 16h30

Mercredi de 14h00 à 16h30

Jeudi de 14h00 à 16h30

Vendredi de 14h00 à 16h30

**OBJET : DEMANDE D’AUTORISATION DE CONTACTER LES BANQUES**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son intention d’emprunter afin de financer les travaux du réaménagement partiel et l’agrandissement de la Maison du Temps Libre.

Il souhaite emprunter une partie des fonds en 2024 et une autre partie en 2025.

Monsieur le Maire précise que d’autres projets sont en cours et qu’il est nécessaire d’avoir recours à un emprunt.

Il demande à l’assemblée l’autorisation de consulter les établissements bancaires afin qu’ils nous établissent des propositions pour un emprunt de 150 000 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à consulter les établissements bancaires afin de faire des propositions pour un emprunt de 150 000 € sur 15 ans.

**OBJET : REGLEMENT FACTURE SECTION INVESTISSEMENT**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que certaines dépenses nécessitent leur imputation en section d’investissement en raison de leur caractère. Il propose de régler cette dépense en section d’investissement.

Monsieur le Maire donne connaissance de la facture Conseil municipal :

* MANUTAN : 304,00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de régler la facture de Manutan d’un montant de 364,80 € T.T.C. en section d’investissement à l’article 2158.

**OBJET : AMENAGEMENT DEUXIEME BATIMENT VERSILL’ACCUEIL**

*Pour : 13 - Contre : 00 - Abstention : 00*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu’un projet est en cours sur la commune de Saint Agnant de Versillat dans le deuxième bâtiment de Versill’accueil,

Il informe l’assemblée du projet de création d’un cabinet pluridisciplinaire,

Des plans indicatifs des besoins exprimés par les deux personnes intéressées ont été fournis le matin même du conseil municipal.

Les porteurs de projet devront faire une lettre d’intention et d’engagement avec une durée de bail minimum afin de pallier aux dépenses prévues pour les travaux de mise en conformité de leur projet.

Le conseil municipal semble favorable au projet même si un conseiller relève qu’il est dommage de changer de destination ce bâtiment qui devait accueillir des personnes âgées en famille d’accueil.

Monsieur le Maire lui répond qu’il n’y a aucune demande à ce jour d’un accueillant familial pour intégrer ce logement.

Monsieur Loïc Lardy indique que ce projet est tout de même un apport de services à la population.

L’étage de ce logement restera disponible pour une location.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide de donner un avis favorable au projet sous conditions d’avoir une lettre d’intention et un engagement des parties et un bail avec une durée minimale assez longue afin de permettre un amortissement des travaux engagés.

**OBJET : QUESTION DIVERSES**

* Monsieur le Maire informe l’assemblée que Madame Jeanne Moya a quitté la Communauté de communes du Pays Sostranien, elle est remplacée par Madame Adeline Pailler.
* Il informe également que Madame Vanessa Soulier, conseillère aux décideurs locaux quitte ses fonctions le 31 août 2024. Elle sera remplacée par Madame Delphine Loiseau-Reby.
* Monsieur le maire donne lecture d’un courrier de remerciement reçu par le CIVAM, pour la subvention accordée par la commune.

Rien ne restant à l’ordre du jour, la séance du Conseil municipal est levée à vingt heures et cinquante et une minutes.

|  |  |
| --- | --- |
| Le Maire,Pierre DECOURSIER | Secrétaire de séance,Xavier DEVAUD  |